L'examen est corrigé à l'aide d'une grille d'appréciation. Il est corrigé sur 100 points, mais compte pour 40 % de la note globale. Des pistes de correction et d'encadrement sont fournies dans le Guide d'encadrement des tuteurs.

Conformément à la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIEA) en vigueur au Cégep@distance, la note obtenue pour tout devoir (sauf pour le premier devoir) ou examen sera diminuée au maximum de 10 % pour tout manquement à la qualité de la langue (0,5 % par erreur). Une erreur répétée est considérée comme une faute additionnelle, sauf dans le cas de fautes d’orthographe.